



Communiqué du 10 mars 2021

«Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts»

La motion Fässler approche du but

ForêtSuisse - Association des propriétaires forestiers se réjouit de la décision du Conseil national d'adopter la motion «Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts» du conseiller aux Etats Daniel Fässler. Cette motion garantit que la forêt suisse sera mieux à même de relever les défis que constituent pour elle le changement climatique, les tempêtes et les infestations de scolytes.

De plus en plus de secteurs de la forêt suisse ne sont plus que partiellement exploités et entretenus. Voire plus du tout. C'est l'une des conclusions notables du 4^e Inventaire forestier national (IFN4) publiées le 10 juin 2020. Cette évolution est notamment liée à la situation très tendue du marché du bois et à la dégradation du prix de cette matière première, qui rend son exploitation déficitaire.

Le conseiller aux Etats Daniel Fässler (AI), président de ForêtSuisse, a donc déposé une motion en juin 2020. Elle demande au Conseil fédéral de créer les bases qui permettront à la Confédération d'allouer, pour une période initiale de quatre ans, 25 millions de francs annuels dans les trois secteurs que sont les soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des forêts à tous les stades de développement, les coupes de sécurité et, enfin, le reboisement adapté au climat.

Le Conseil national soutient la motion

Daniel Fässler se réjouit que, après le Conseil des Etats l'automne dernier, le Conseil national a tacitement approuvé la motion: «Les récentes données publiées par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL montrent que les propriétaires forestiers ont un urgent besoin de ces fonds. En février, le WSL a signalé que les volumes de bois ravagés par les scolytes pourraient dépasser 1,5 million de m³ durant cet hiver 2020/21. En outre et dans de nombreuses régions, 2021 pourrait encore offrir des conditions de développement favorables à ces coléoptères ravageurs.»

Le Conseil national a ajouté à la motion une proposition demandant que les fonds soient comptabilisés via les Conventions-programmes dans le domaine des forêts (RPT), raison pour laquelle ce texte va retourner au Conseil des Etats.

Des besoins confirmés par les cantons

La modification adoptée par le Conseil national se fonde sur une recommandation des cantons. Ceux-ci soutiennent expressément la motion et ont déjà confirmé, par le biais d'une enquête interne, que les financements prévus dans la motion étaient bel et bien nécessaires et ils sont prêts à verser des contri-



butions équivalentes à l'échelon cantonal. «La forêt suisse a besoin de ce financement. Après l'assentiment clair et net donné aujourd'hui par le Conseil national, je suis confiant: le Conseil fédéral devrait être saisi cette année encore pour mettre en œuvre ce texte», conclut Daniel Fässler.

Contact

Florian Landolt
Responsable Communication & Politique, ForêtSuisse
tél. +41 79 794 18 37
florian.landolt@foretsuisse.ch

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faitière des propriétaires forestiers. Elle représente les intérêts des quelque 250000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et de préserver la vitalité et la biodiversité des forêts. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.foretsuisse.ch